

ANNEXES AUX COMPTES 2022 UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2022.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ **Etat de l'actif immobilisé**

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ **Echéances des créances et dettes**

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à **72 542 euros**.

Les dettes sociales s'élèvent à **7 065€** et les autres dettes à **65 477€**.

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **152 730€** au 31/12/2022.

➤ Etat des fonds propres syndicaux

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 les FONDS SYNDICAUX étaient donc de 198 688€ au 1^{er} Janvier 2022.

L'exercice 2022 dégage un déficit de 7 068€.

Au 31/12/2022, les fonds syndicaux s'élèvent à **205 756€ euros**.

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ Les ressources

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	83658€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6975€
Autres produits d'exploitations perçus :	64724€
Produits financiers perçus :	90€
TOTAL :	155 447 €

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2022

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2022	Produits	31/12/2022
Charges d'exploitation (I)	148 363	Produits d'exploitation (I)	155 357
Achats	257	Cotisations	83 658
Autres charges externes	63 884	Subventions	6 975
Autres services extérieurs		Autres produits	64 724
Impôts et taxes		Transfert de charges	
Charges de personnel	82 473	Reprise des amortissements et provisions	
Autres charges	1 749		
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	90
Charges exceptionnelles (III)	16	Produits exceptionnels (III)	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	148 379	Total (I+II+III+IV)	155 447
Solde créditeur : excédent	7 068	Solde débiteur : déficit	
Total Général	155 447	Total Général	155 447

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2022			Passif	31/12/2022
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)		0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel			0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	198 688
Actif financier			0	Résultat	7 068
				Fonds propres (I)	205 756
Actif circulant (II)	72 542	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	72 542			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	19 516
Disponibilités (III)	152 730			Total (IV)	19 516
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	225 272	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	225 272

